



République Française - Département de l'Oise - Canton de **Chaumont-en-Vexin**

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois juin deux mille vingt-et-un, Nous, **Emmanuelle LAMARQUE**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le dix juin deux mille vingt-et-un à vingt heures.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- **Recrutement d'un agent contractuel ;**
- **Paiement des frais de justice ;**
- **Subventions versées aux associations pour l'année 2021 ;**
- **Remboursement des frais d'achat d'un élu ;**
- **Paiement d'une tenue de sport à un sportif chaumontois ;**
- **Avenant n°2 dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres ;**
- **Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin
MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Séance du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Emmanuelle LAMARQUE, Maire**

Présents : Mmes BÉDÉE, CUYPERS, DOUDOUH, FREZZA, LAMARQUE, LOTZ, PAN, PEREIRA, PIEREN, THIMOTÉE-HUBERT,
Messieurs BOSSUT, DUVIVIER, EZZAGHARI, GAILLET, GILLOUARD, HUCHER, MÉDICI, RHALIMI, SCOUARNEC, VIROLLE,

Pouvoirs : Mr RÉTHORÉ à Mme LAMARQUE,

Absents excusés : Mme SEGUIN, Mr BRIGANT.

Secrétaire de Séance : Mme CUYPERS Anne-Françoise

Madame Le Maire informe que le Conseil Municipal est diffusé en direct sur la page Facebook de Mr VIROLLE.

Madame Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

N° / 2021_34 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de responsable des services relevant de la catégorie hiérarchique A et relevant du grade d'attaché principal à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire informe le conseil de l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de responsable des services à temps complet à raison de 35/35^{ème}, pour une durée déterminée de 1 an. L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme de niveau I pour une rémunération correspondant à la base d'indice brut 732, indice majoré 605 du grade de recrutement, à l'échelon 4 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.
- La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2021.

N° / 2021_35 : PAIEMENT DE FRAIS DE JUSTICE

VU le jugement rendu par le tribunal administratif d'Amiens en date du 26 mai 2021 ;

VU le code général des collectivités territoriales en son article L.1612-15 et L.2321-2 ;

CONSIDÉRANT que par un jugement rendu par le tribunal administratif d'Amiens en date du 26 mai 2021, la commune de Chaumont en Vexin a été condamné au titre de l'article L.761-1 du code de justice administratif à payer la somme de 1 500 euros à la requérante Madame RUELLAN ;

CONSIDÉRANT que les condamnations en justice sont, au titre de l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales, considérées comme dépenses obligatoires ;

CONSIDÉRANT que pour le paiement de cette condamnation, une délibération du Conseil Municipal doit être prise pour autoriser la commune à satisfaire à ses obligations,

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser la collectivité à procéder au paiement de la somme présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à 20 voix pour et 1 voix contre (Mr GAILLET)

- Accepte la proposition ci-dessus.

N° / 2021_36 : SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021 (ANNULE ET REMPLACE LA PRÉCÉDENTE)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le nouveau tableau concernant les subventions versées aux associations pour l'année 2021. Celui-ci annule et remplace le précédent :

Associations	BP 2021
AÏKIDO (lancement club)	400,00 €
Basket Club du Vexin Thelle	400,00 €
Budo Club (Karaté)	850,00 €
Club Sportif Chaumontois	22 725,00 €
<i>Club Sportif Chaumontois (Jumelage)</i>	0,00 €
CVTA Chaumont Vexin Thelle Athlétique	8 000,00 €
Judo Club Chaumontois	3 200,00 €
La Raquette Chaumontoise	1 000,00 €

Chaumont Vexin Volley Ball Club	350,00 €
Club de Plongée	150,00 €
Club de Pétanque Chaumontois	300,00 €
Cercle chaumontois JRL - pétanque	300,00 €
Gym Détente du Vexin Thelle	0,00 €
La Forme chaumontoise au Féminin	250,00 €
Modern' Jazz Dance Chaumont	1 900,00 €
Le Quart d'heure américain	500,00 €
Théâtre Al Dente	2 000,00 €
Tennis Club Vexin Thelle	0,00 €
L'Amitié Chaumontoise	1 900,00 €
A V E C (Vivre Ensemble Chaumontois)	1 500,00 €
Sécurité Officielle Chaumontoise (SOC)	3 000,00 €
Bien vivre ensemble	1 000,00 €
La Communauté des Chemins	1 000,00 €
Les Amis du Pavillon J B MAUVAIS	1 500,00 €
Visite des Malades Etabliss Hospitaliers (VMEH)	1 500,00 €
Ecole de musique	12 000,00 €
Office de la Culture	10 500,00 €
Asso A P E I	450,00 €
Le Secours Catholique	300,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000,00 €
Asso Cancer	300,00 €
Anciens Combattants (UNACITA)	1 000,00 €
Asse Usep	1 000,00 €
ECM Coop (fonction)	0,00 €
ECP Coop (fonction)	0,00 €
APE des 2 colleges (179 enfants x 3€)	537,00 €
COLLEGE MAUPASSANT (Jumelage)	
COLLEGE ST EX (Jumelage)	0,00 €
ECP découv. Proj	0,00 €
ECM Proj Autres	0,00 €
ECM Proj Autres	0,00 €
ECP Proj Autres	0,00 €
A P 2020/2021 restant à payer en 2021	2 639,00 €
A P 2021/2022 (à provisionner sur 2021)	16 000,00 €
Aide commerçants vitrines 2020 restant à payer	6 000,00 €
Aide vitrines 2021	7 000,00 €
Mutuelle (2 000 MOAT 1 000 MNT)	3 000,00 €

Reste à individualiser	4 600,00 €
Total compte 6574 Subventions accordées	120 051,00 €

Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 21.

N° / 2021_37 : REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ACHAT D'UN ÉLU

Considérant que la commune a dû prendre un abonnement ZOOM 28 janvier 2021 au 27 mai 2021 pour l'organisation des réunions à distance (lié à la crise sanitaire) ;

Considérant que l'élu a dû effectuer les paiements par internet et déboursé la somme de **67,16 €** selon tableau détaillé ci-dessous,

Vu les justificatifs produits ;

Je vous propose de procéder au remboursement auprès de l'élu concerné la somme de **67,16 €**. Cette somme sera imputée au compte 6488 et versée sur le compte bancaire de l'élu.

Abonnement ZOOM du 28 janvier 2021 au 27 février 2021	16,79 €
Abonnement ZOOM du 28 février 2021 au 27 mars 2021	16,79 €
Abonnement ZOOM du 28 mars 2021 au 27 avril 2021	16,79 €
Abonnement ZOOM du 28 avril 2021 au 27 mai 2021	16,79 €
TOTAL	67,16 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition ci-dessus.

N° / 2021_38 : PAIEMENT D'UNE TENUE A UN SPORTIF CHAUMONTOIS

Madame le Maire informe le Conseil de la volonté d'offrir à M. Léo CHWALOWSKA une tenue sportive pour lui permettre d'exercer son activité, en reconnaissance de son titre de Champion de France Junior en salle au lancé de poids et à sa participation au rayonnement culturel et sportif Chaumontois représentant un intérêt communal.

Madame le Maire fait présentation du devis d'un montant de **301,10 € TTC**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Reconnait** le caractère d'intérêt communal des exploits sportifs de M. Léo CHWALOWSKA participant au rayonnement culturel et sportif de la ville de Chaumont en Vexin.
- **Décide** de valider le devis de paiement de cette tenue, présenté ci-dessus ;

N° / 2021_39 : AVENANT N°2 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque commune adhérente, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant l'intégration de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Considérant autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération n°2019_61 du 23 octobre 2019 autorisant Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération n°20210330_05 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle acceptant l'intégration de Monneville et autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres,

Compte tenu de la volonté de la commune de Monneville d'adhérer au groupement de commandes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** l'intégration de la commune de Monneville à la convention constitutive du groupement de commandes,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commande de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle.

N° / 2021_40 : PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES COMPTES DE LA CCVT

Par courrier en date du 10 avril 2021, la commune a été informée d'un rapport de la chambre régionale des Comptes produit suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à compter de l'exercice 2015 et suivants.

Conformément à la demande de la communauté de communes du Vexin-Thelle, il est présenté au Conseil Municipal les observations formulées par la Chambre Régionale des comptes, par le biais d'un rapport d'observation définitif daté du 23 février 2021 :

Sur le volet Commande Publique :

- Respecter les dispositions du code de la commande publique relatives à la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, aux délais de consultation, à l'analyse des offres, aux demandes de devis et à l'archivage ;
- Organiser la fonction « commande publique » de la communauté de communes pour qu'elle respecte le code de la commande publique dans toutes ses dispositions ;

- Préparer la procédure de renouvellement éventuel des marchés liés aux déchets dans un calendrier compatible avec la technicité du dossier et les délais imposés par le code de la commande publique.

Sur le volet Ressources Humaines :

- Respecter les attributions du Conseil Communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M14 qui ne peuvent être voté exclusivement par le bureau ;
- Organiser le recrutement des agents contractuels dans le respect des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale non plus en bureau mais en Conseil.

Sur le volet finances :

- Contrôler les régies d'avances et de recettes, conformément aux dispositions de l'article R1617-17 du code général des collectivités territoriales en sus du contrôle de la perceptrice.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport de la Chambre régionale des comptes et de ses observations.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020_22 du 25/05/2020,
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 14 avril 2021 au 10 juin 2021 :

Compte	Fournisseur	Opération/Service	Objet	Montant TTC
615231	AXE TP	Voirie	Enrobés (reprise nid de poules et rives Commune)	6 432,00 €
6068	PPG DISTRIBUTION	Salle des Fêtes	Peintures et fournitures diverses (réfection cuisine)	1 097,98 €
21312	ECO ATELIER	Ecoles	MO - Reprise charpentes et plafonds des extensions B1 et B3 / ECP (+ 8% du montant des travaux)	360,00 €
2152	OISE VRD SERVICES	Voirie	MO - Aménagement de sécurité Carrefour des rues de Noailles et Rostand (RD 115)	6 000,00 €
6156	BUROTIC SERVICE	Mairie	Location PC portable Lenovo (trimestrielle)	804,00 €
21312	MGI	Ecoles	Travaux isolation et faux plafonds ECP (classe B3)	4 287,90 €

21312	MGI	Ecoles	Travaux faux plafonds ECP (classes B2 + local informatique + circulation B3)	5 747,87 €
21312	FROMENT	Ecoles	Travaux reprise renforcement solives et réfection plafonds B2 et B3	19 693,86 €
21312	FROMENT	Ecoles	Travaux supplémentaires (démolition cheminée et joints dilatation) B3	657,60 €
6232	MONCEAUX FLEURS	Ecoles	Roses Fête des Mères	645,00 €
2183	ADICO	Ecoles	Pack Robots Blue-Bot	1 251,89 €
21578	EV AGRI	Service Technique	Acquisition débroussailleuse et souffleur	2 306,40 €
60632	SONEPAR	Ecoles	Eclairage Salle classes 1-2-3-4	1 991,52 €
6156	ADICO	Mairie	Renouvellement abonnement DPO	1 548,00 €
2158	VEOLIA	Budget Assainissement	Mise en conformité STEP	13 380,00 €
615232	STPEE	Eclairage public	Remplacement candélabre accidenté (avenue du Vexin Thelle)	2 113,56 €
21312	ADICO	Ecoles	Installation et matériel informatique (projet classe numérique) ECP	12 039,35 €
6156	CHARVET LOCATION	Mairie	Maintenance application Illiwap	1 935,60 €
6135	CHARVET LOCATION	Mairie	Installation Ecran vidéo pour système Illiwap (accueil)	3 641,54 €
61521	HARROIS ESPACES VERTS	Voirie	Travaux d'élagage érables (route de Noailles) et tilleuls (place de la Foulerie)	7 627,80 €
61521	HARROIS ESPACES VERTS	Voirie	Travaux de tontes des espaces verts 2021	24 681,00 €
61521	GALMEL PAYSAGES	Voirie	Travaux de taille / Place de la Foulerie - Parc - Cantine	6 464,88 €
61521	VEXIN THELLE PAYSAGES	Voirie	Travaux de débroussaillage (talus) / Route de l'aillerie à l'Eglise	7 114,56 €
60632	WURTH	Service Technique	Matériels et outillages divers	753,84 €
21578	WURTH	Service Technique	Marteau perforateur + burins	794,45 €
61551	GARAGE DU BRAS D'OR	Service Technique	Remplacement aérotherme climatisation (peugeot boxer 2)	585,11 €

6232	GOSSE MUSIC	Fêtes et cérémonies	Sonorisation feu d'artifice (13/07/2021)	1 090,00 €
6232	FP ARTIFICES	Fêtes et cérémonies	Spectacle pyrotechnique (13/07/2021)	4 300,00 €
6232	DE PAGE EN PAGE	Ecoles	Dictionnaires élèves CM2 (français - anglais)	825,47 €
60633	LABORATOIRES ACI	Voirie	Produits traitement voiries	1 288,08 €
21312	FRIGISORS	Ecoles	Installation système abaissement température et chauffage (2 classes - B1)	7 884,00 €
6232	REPLAY EVENEMENTIEL	Fêtes et cérémonies	Animation repas des aînés du 10/10/2021	1 568,50 €
60633	QUADRIA	Voirie	Sacs papier déchets verts (aînés)	1 230,00 €

✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 14 avril 2021 au 10 juin 2021 :

Date	Adresse	Exercice droit préemption
14/04	10 BIS RUE DU JARD	NON
15/04	LES CHATAIGNIERS / ZI 171	NON
20/04	16 RUE DES LILAS	NON
23/04	10 BIS RUE DU JARD	NON
27/04	LE PREVILLE – AD 85	NON
28/04	7 RUE DU GENERAL DE GAULLE	NON
06/05	4 RUE JEAN LEFEVRE	NON
11/05	20 RUE DU GRAND PREVILLE	NON
26/05	24 RUE DU GRAND PREVILLE	NON
29/05	16 RUE EMILE DECHAMPS	NON

✓ Concession dans le cimetière communal du 14 avril 2021 au 10 juin 2021 :

Date	Durée	Prix	Emplacement
06/04/2021	Perpétuelle	1 000 €	Clos 2, Division 2, Tombe 180
16/04/2021	Perpétuelle	1 000 €	Clos 2, Division 3, Tombe 12
24/04/2021	30 ans	300 €	Clos 2, Division 4, Tombe 158
04/06/2021	30 ans	300 €	Clos 2, Division 1, Tombe 97

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 22 h 50